



Service Action Communautaire
21 rue Louise-Josephite
Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 6L5
☎ 450-455-5751 📠 450-424-3270

Le 21 décembre 2009

À tous les utilisateurs

Objet : Règlement accès à la surface glacée

Bonjour,

Il a été porté à notre attention que plusieurs utilisateurs sautent sur la glace avant même que les employés aient terminé le nettoyage de la patinoire. Certains en profitent pour pratiquer leur lancer alors que les employés n'ont aucune protection, ce qui pourrait entraîner de graves blessures.

Nous vous rappelons que l'accès à la patinoire est interdit tant que les employés n'ont pas terminé leur travail.

La porte y donnant accès doit demeurer fermée et vous devez attendre que la porte de la zamboni soit descendue ou attendre l'autorisation de l'employé avant d'embarquer sur la glace.

Ceux qui ne respecteront pas ce règlement se verront refuser l'accès à la patinoire. Il en va de votre sécurité et celle de nos employés.

Nous comptons sur votre collaboration et vous demandons de transmettre cette information aux membres de votre équipe.

Suzanne Mailly
Coordonnatrice programmation

c.c. : Denis Ladouceur, directeur S.A.C.
Christian Janelle, surintendant
Martin Fréchette, contremaître